



## refus de dépôt de dossier de location car retraite faible

Par **meve**, le **24/02/2011** à **20:50**

Bonjour,

mes parents ont 70 ans, ne se sentant plus capables d'entretenir leur maison, ils ont signé un compromis de vente de leur bien, les acheteurs ont obtenus leur prêt et mes parents sont à la recherche d'un appartement à louer.

ils ont une retraite de 1800€ et un capital de 300 000€ après la signature définitive en mai.

Les agences immobilières auxquelles ils se sont adressés pour visiter les locations disponibles leur refusent de présenter un dossier pour un loyer de 800 € par mois sous prétexte qu'ils n'ont pas de revenus suffisants en plus ,nous sommes 3 enfants salariés qui sommes prêts à nous porter garants!

Est-il possible qu'ils ne puissent trouver aucun logement décent (car dans la région un appartement de 70m carré vaut bien dans les 800€),nous pouvons fournir les documents de vente de la maison ainsi qu'une simulation d'un revenu supplémentaire après placement du capital.

Le changement de vie ( après 30 ans de vie dans leur maison ) étant traumatisant à cet âge, est-il justifié qu'on leur refuse tout droit à la location?

merci pour votre réponse car mes parents commencent à paniquer se demandant où ils vont se retrouver ne pouvant se projeter nulle part. meve

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **22:35**

Bienvenue dans le monde réel.

Une nouvelle loi de 2009 interdit au bailleur de prendre un garant s'il a une assurance pour les loyers impayés et comme il est plus sécurisant d'avoir une assurance qu'un garant ...

Avant cette loi, on pouvait cumuler les deux et les revenus du garant servaient pour l'assurance. Le but étant évidemment, de faire en sorte que les gens puissent de plus en plus difficilement louer quand ils ont des revenus moyens afin de les pousser à acheter et favoriser la hausse du marché immobilier. 53% d'abrutis, on le repète depuis 2007.

Avec 1800 euros, on ne les acceptera que pour un loyer ne dépassant pas 600 euros voire 450 euros.

Avec l'argent de la vente, vos parents devraient acheter un appartement, en attendant, ils devront se loger chez leurs enfants.

Ou alors il faut tenter de louer directement à un particulier et voir si vos parents sont éligibles

à la GRL (le bailleur n'est pas tenu de l'accepter)